

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE NUMÉRO 774.

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 18 avril 2023, le conseil municipal de cette municipalité a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

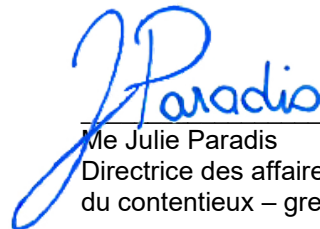
Règlement relatif à la démolition d'immeuble, règlement numéro 774 :

Ce projet de règlement a pour objet la démolition d'immeuble patrimonial figurant dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 23 mai 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel le présent avis réfère est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 24^e jour du mois d'avril 2023.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe